

Image not found or type unknown



17 années de concubinage, quel recours ?

Par **deroo**, le **07/05/2009** à **16:16**

Bonjour, j'ai vécu 17 années en concubinage et nous avons des biens immobiliers en communs achetés pour part égale ainsi que des meubles achetés ensemble et un compte joint. J'aimerais savoir à quel recours j'ai droit pour récupérer mes affaires car mon concubin fait des difficultés pour le partage des meubles ainsi que la part des biens immobiliers auxquels il fixe lui-même la part qu'il veut bien me donner avec consentement de son notaire. Vers quelle personne juridique dois-je demander conseil et ai-je un recours autre que l'amiable ? Merci pour votre réponse